

JUGEALS-NAZARETH
PROCES-VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 24 JUILLET 2025

Par convocation en date du 18 juillet 2025, le Conseil Municipal est invité à se réunir jeudi 24 juillet 2025 à 20 h 30, salle Jean Moulin.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Encaissement de chèque
- Choix des entreprises pour l'aménagement rénovation bâtiments mairie
- Divers.

► **Désignation secrétaire de séance.**

Aline Ceret est nommée secrétaire de séance.

► **Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.**

- **Conseillers présents** : Gérard Bagnol, Aline Ceret, Henrique Da Costa, Maria Da Silva, Priscille Gaumy, Frédéric Gouguet, Sylvie Grelet, Richard Landraud, Emmanuel Mazaudoux, Nathalie Réveillère et Franck Valet.

- **Conseillers absents excusés** : Christian Poulvélarie procuration donnée à Gérard Bagnol et Marie-France Daigurande procuration donnée à Richard Landraud.

► **Approbation du PV de la séance précédente.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025 a été transmis par mail avec la convocation du 18 juillet 2025.

M. le Maire demande si des remarques sont à formuler concernant le dernier PV.

Aucune remarque n'a été formulée sur le dernier PV par les conseillers municipaux.

Signature de la feuille de présence par l'ensemble des élus.

Signature du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025 et de la liste des délibérations du 24 juin 2025 par M. le Maire et par la secrétaire de séance.

► **Encaissement de chèque.**

M. le Maire informe que ce point est retiré de l'ordre du jour. En effet l'encaissement d'un chèque peut être effectué sur présentation d'un certificat administratif, sans qu'il soit nécessaire de délibérer.

► **Choix des entreprises pour l'aménagement rénovation bâtiments mairie.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation des entreprises relative aux travaux d'aménagement et rénovation de bâtiments, effectuée dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée). La consultation décomposée en 5 lots a été mise en ligne le 16 juin 2025 sur la plateforme de dématérialisation. La date limite de réception des offres avait été fixée au 15 juillet 2025.

Le bureau municipal, élargi à l'ensemble des conseillers municipaux, s'est réuni le 22 juillet 2025 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la proposition de classement et d'attribution des marchés travaux conformément aux critères définis dans les documents de la consultation.

Les offres des entreprises ont été analysées suivant deux critères :

- *critère 1 : prix des prestations*, une note N sur 10 est attribuée pour chaque offre, résultant du calcul : (offre la moins-disante / offre de l'entreprise) x 10. La note obtenue est pondérée à 40 %.

- *critère 2 : valeur technique*, l'appréciation de cette valeur technique se fait sur 10 points, l'évaluation porte sur : les moyens humains pour ce chantier, les dispositions particulières et garanties proposées, les produits et matériaux utilisés, les questions spécifiques à chaque lot et les références professionnelles des prestataires. La note obtenue est pondérée à 60 %.

Le classement final des offres a été effectué suivant la valeur du total des deux critères, l'offre ayant obtenu le score le plus élevé a été classée première.

Au stade de la phase de projet pour la tranche 1, l'estimation financière était fixée à 300 100 € HT. Cette estimation se décomposait :

Lot 1 - V.R.D (Voiries et Réseaux Divers)	33 600 €
Lot 2 - Gros Œuvre	128 650 €
Lot 3 - Charpente	65 250 €
Lot 4 - Couverture	48 000 €
Lot 5 - Menuiseries extérieures	24 600 €
TOTAL HT	300 100 €

Réponses des entreprises :

OUVERTURE DES PLIS / OFFRES

LOTS	DCE	APD	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
01 - VRD	33 616,29 €	40 500,00 €	NBTP 24 302,50 €	Eurovia 30 762,92 €	Spie Mallet 27 719,52 €
02 - GO	128 660,42 €	127 000,00 €	Fernandez & Fils 127 566,11 €		
03 - CHARPENTE	65 244,87 €	58 000,00 €	Patier 56 816,90 €	Tradiwood 51 282,44 €	Dubois & Associés 55 505,33 €
04 - COUVERTURE	48 045,94 €	49 000,00 €	CCFP 44 900,00 €		
05 - MENUISERIE EXTERIEURES BOIS	24 636,70 €	25 000,00 €	Dubois & Associés 30 625,44 €	Men. Parouteau 21 149,93 €	
TOTAL	300 204,22 €	299 500,00 €			
PSE / Variantes					
PSE 1 - Travaux de VRD	2 603,48 €		NBTP 2 207,42 €	Eurovia 2 859,26 €	Spie Mallet 3 182,48 €
PSE 1 - Travaux de GO	- €		Fernandez & Fils 6 090,00 €		
Variante Charpente	66 223,54 €		Patier 57 848,81 €	Tradiwood 52 480,51 €	Dubois & Associés 55 281,40 €
TOTAL, COMPRIS PSE	302 807,69 €				

M. le Maire présente le projet d'attribution des marchés travaux pour l'ensemble des lots :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant offres HT
1	VRD	NBTP	24 302,50 €
2	Gros œuvre	Fernandes & Fils	127 566,11 €
3	Charpente	Patier	56 816,90 €
4	Couverture	CCFP	44 900,00 €
5	Menuiseries extérieures	Menuiseries Parouteau	21 149,93 €
Montant total des 5 lots HT			274 735,44 €

Compte tenu du fait que la majeure partie du VRD du projet d'aménagement de bourg ne sera réalisée que lors de la deuxième tranche, il est proposé d'y ajouter la PSE (Prestation Supplémentaire Éventuelle) Variante du lot 1, VRD pour l'aménagement des abords, pour un montant de 2207,42 € HT, ce qui porte le lot 1 à un montant total de 26 509,92 €.

Le budget total de l'opération pour l'ensemble des 5 lots incluant la PSE Variante lot 1, s'élève donc à un montant de **276 942,86 € HT**.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

Vote à l'unanimité.

► Divers.

- M. le Maire informe le conseil municipal du bon fonctionnement de l'ALSH communal Les Jonquilles, dimensionné pour accueillir 20 enfants, ce qui correspond aux besoins actuels. Dans le programme établi par le directeur de l'ALSH, deux sorties à l'accrobranche Nature Evasion sont prévues. La première sortie a eu lieu ce jour, avec la participation de 12 enfants. La seconde sortie est programmée pour début août avec un autre groupe d'enfants. Le coût de cette activité s'élève à 374 euros, correspondant aux frais d'entrée sur le site.

Ce jour, lors de la sortie, M. le Maire précise avoir informé un agriculteur situé sur le trajet emprunté à pied entre l'ALSH et l'accrobranche, en raison de la divagation de chiens devant sa propriété ce qui a déjà fait l'objet d'un arrêté municipal.

Par mesure de précaution, à l'aller, M. le Maire a accompagné le groupe (M. le Maire était en voiture et le groupe à pied) au-devant du directeur de l'ALSH, afin d'assurer la sécurité des enfants à proximité de cette ferme. Au retour, la même procédure a été appliquée et tout s'est très bien déroulé.

La stagiaire actuellement en poste à l'ALSH terminera son stage demain, vendredi 25 juillet. L'animatrice pourrait revenir pour les vacances de Toussaint. La présence future du directeur dépendra de l'orientation de ses études. S'il ne peut pas reprendre ce poste, une autre candidature a déjà été reçue.

Par ailleurs, au sujet de l'allocation compensatrice 2025 due par l'Agglo pour le fonctionnement de l'ALSH communal, M. le Maire indique qu'il sera nécessaire de recontacter M. Hitier, directeur général des services de l'Agglo, pour faire un point sur ce sujet.

M. Emmanuel Mazaudoux informe avoir des retours positifs de la part des parents et des enfants fréquentant l'ALSH communal. Ces retours témoignent de la satisfaction générale quant au fonctionnement de la structure et aux activités proposées.

- M. le Maire informe des suites de la réunion de la commission école du 10 juillet tenue après le conseil d'école du 26 juin. Concernant les demandes de travaux :

1 - La société Amédia est intervenue mercredi 23 juillet à 14 h 30, le technicien spécialisé en téléphonie a procédé à l'intervention en expliquant clairement le fonctionnement du système. Il a été assisté par les agents techniques communaux. Suite à cette intervention les lignes téléphoniques de l'école et de la cantine sont de nouveau opérationnelles. Pour vérifier le bon fonctionnement des communications, M. le Maire indique avoir appelé le directeur de l'école, ce qui a permis à la fois de tester la ligne et de l'informer de la remise en service.

2 – M. Bruno Kulik va établir un devis pour la porte de secours située à l'étage de l'école. M. Kulik propose également la réparation des appuis des tablettes de fenêtres, la pose de déflecteurs permettant d'éviter les infiltrations d'eau en cas de pluie, ainsi que l'établissement d'un devis pour le remplacement des stores dans la classe de maître Pierre.

3 – Le caniveau situé dans la cour de l'école, sous le préau, va être remplacé par les agents techniques avant la rentrée scolaire de septembre.

4 – Les bancs situés devant la classe de maternelle seront réparés et repeints avant la rentrée scolaire de septembre afin d'assurer la sécurité des élèves.

5 – Les agents techniques réalisent des travaux de lasure sur plusieurs éléments municipaux, notamment les bancs publics, la porte de la chapelle, la porte de l'église de Jugeals, la sculpture devant l'espace culturel.

6 – Le robinet de la cantine a été réparé par M. le Maire.

7 – M. Franck Valet demande à quelle date sont prévus les petits travaux dans le vestiaire du foot.

M. le Maire répond qu'il souhaite prioriser les travaux de l'école, et propose de revoir cette question en septembre.

8 – M. Franck Valet demande si l'infraction relative au dépôt de copeaux dans une impasse route de Maranzat, infraction constatée par un riverain, a été signalée à la gendarmerie.

M. le Maire répond qu'il convient effectivement de le signaler à la gendarmerie, le numéro d'immatriculation du véhicule en cause ayant été relevé.

9 – M. le Maire informe que la ferme du préau de l'école est à vérifier. Ce problème sera contrôlé par un charpentier ; il pourrait notamment être demandé au charpentier retenu pour les travaux d'aménagement du bourg.

10 – Mme Aline Ceret demande si le devis de l'entreprise Brouillet a été établi.

M. le Maire répond que le devis n'est toujours pas parvenu en mairie malgré une relance effectuée le mois dernier. Il indique qu'une nouvelle relance sera faite.

11 – M. le Maire informe qu'une dalle à la cantine doit être remplacée. Une fois cette intervention réalisée, il faudra vérifier si l'humidité constatée sur le mur intérieur de la cantine a disparu.

Levée de séance : 21 h 38.

*Aline CERET
Conseillère déléguée*

*M. Le Maire
Gérard Bagnol*